



SAINT-CALIXTE

Grandir
Coeur
des Collines

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N° 762-2024

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier que le conseil de la municipalité de Saint-Calixte a adopté, le 9 décembre 2024, le règlement N°762-2024, ayant pour objet de remplacer le règlement 743-2023, pour le règlement sur la tarification applicable aux biens, services et activités de la municipalité.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Calixte situé au 6230, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Calixte ou sur le site internet au www.saint-calixte.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 10^E JOUR DE DÉCEMBRE 2024.

MATHIEU-CHARLES LEBLANC, ING
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER